Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260618-DELIB202606071-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 11.06.2026 **Affichage** : 11.06.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : MOUTEL Joseph (pouvoir à Mme HIGUINEN) BEILLEVERT Valérie (pouvoir à Mme MOCHON), MONTEMBAULT Anthony (pouvoir à M. CHEREL) BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER).
Absent : BUCCO Mattéo.

Secrétaire de séance : M. Mathis CHESNAIS.

N°2026-06-071 DEVIS DE MAINTENANCE DES MATERIELS DE CUISINE ET INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES DE LA SALLE DES FETES DE FLEURIGNE

Monsieur Gérard BUSSON, adjoint, expose
Vu l'obligation de vérification technique annuelle des matériels de cuisine suivant le règlement de sécurité des Etablissements recevant du public (E.R.P.), article R.123.43 du code de la construction et l'arrêté du 25 juin 1980,
Vu le contrat ALLIANCE FROID CUISINE du 13 décembre 2022 concernant le contrôle des matériels de cuisine et des installations frigorifiques de la salle Prélude avec une visite annuelle et dépannage sur demande,
Vu le souhait de traiter avec un seul interlocuteur pour les E.R.P. des communes déléguées,
Vu la proposition d'ALLIANCE FROID CUISINE pour la salle des fêtes de Fleurigné,

- Dépannage sur demande et une visite annuelle pour
    - 1 armoire positive
    - 1 chambre positive
    - 1 four mixte
    - 1 fourneaux 2 feux + PCF + 2 feux
    - 1 friteuse
    - 1 meuble chaud
    - 1 lave-vaisselle à capot
- Prêt gratuit de matériel en cas de panne non réparable et en fonction des disponibilités,
- Redevance annuelle : 595 € HT avec formule de révision de prix (indice INSEE de décembre 2025 146.9). Contrat à durée indéterminée.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260618-DELIB202606071-DE

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de contrat d'entretien préventif d'ALLIANCE FROID CUISINE pour le matériel de cuisine et les installations frigoriques de la salle des fêtes de Fleurigné pour un montant de **595 € HT** avec formule de révision,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien préventif d'ALLIANCE FROID CUISINE.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 18 juin 2026 — Le secrétaire de séance,
Le Maire, Alain FORÊT. — M. Mathis CHESNAIS.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.